

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
EXTRA 21/03

ÉFAI – 030244 – AMR 25/013/2003

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PEINE DE MORT / EXÉCUTIONS IMMINENTES

CUBA **au moins 52 condamnés à mort**

personnes exécutées :

Lorenzo Enrique Copello Castillo (h)

Bárbaro Leodán Sevilla García (h)

Jorge Luis Martínez Isaac (h)

Londres, le 14 avril 2003

Amnesty International craint que 52 condamnés à mort, sinon plus, ne soient incessamment exécutés à Cuba. En effet, le 11 avril, les autorités de ce pays ont ôté la vie à trois hommes, Lorenzo Enrique Copello Castillo, Bárbaro Leodán Sevilla García et Jorge Luis Martínez Isaac. Leur mort a mis un terme au moratoire *de facto* sur les exécutions observé depuis avril 2000.

Le 11 avril, Lorenzo Enrique Copello Castillo, Bárbaro Leodán Sevilla García et Jorge Luis Martínez Isaac ont été fusillés par un peloton d'exécution à Cuba. Selon les informations recueillies, ces hommes avaient détourné un car-ferry cubain le 2 avril et avaient tenté de contraindre son équipage à les emmener aux États-Unis. Lorsque le ferry a manqué de carburant, au large des côtes cubaines, les hommes auraient menacé de tuer des passagers. Le ferry a été ramené sous escorte à Cuba, et après plusieurs jours d'impasse, une opération de sauvetage a pu être menée sans violence.

Ces trois hommes faisaient partie d'un groupe de 11 personnes accusées d'avoir participé au détournement du bateau. Ils ont été condamnés en application de la législation anti-terroriste renforcée en vigueur depuis décembre 2001, aux termes de laquelle la peine capitale peut être appliquée dans les cas les plus graves. Les recours qu'ils avaient formés auprès de la Cour suprême et du *Consejo de Estado* (Conseil d'État) ont été rejetés après un examen sommaire, et tous trois ont été tués par balle par un peloton d'exécution moins d'une semaine après l'ouverture de leur procès. Les autres accusés se sont vu condamner à des peines moins sévères.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par la reprise des exécutions à Cuba, qui met un terme au moratoire *de facto* observé depuis trois ans par les autorités de ce pays ;

– reconnaissez que les personnes qui se trouvent actuellement sous le coup d'une condamnation à mort ont souvent été reconnues coupables de crimes odieux, et faites part de votre compassion pour les proches et les amis des victimes, mais soulignez qu'il n'a jamais été démontré que la peine de mort ait un effet plus dissuasif que les autres châtiments en matière de criminalité ;

– rappelez aux autorités cubaines que les normes internationales d'équité des procès doivent être pleinement respectées en toutes circonstances ;

– dites-vous opposé de manière inconditionnelle et en toutes circonstances à la peine capitale, qui constitue une violation du droit à la vie, ainsi que du droit de ne pas être soumis à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;

– exhortez le président Fidel Castro et les autorités cubaines à commuer les condamnations à mort, et à s'abstenir de prononcer de nouvelles sentences capitales.

APPELS À :

Remarque : les lignes de fax peuvent être difficiles à obtenir à Cuba. Si vous n'arrivez pas à envoyer votre télécopie en composant le numéro indiqué, veuillez passer par l'intermédiaire du ministère des Affaires étrangères.

Chef de l'État et du gouvernement :

Su Excelencia
Dr. Fidel Castro Ruz
Presidente de los Consejos de Estados y de Ministros
La Habana, Cuba

Télégrammes : President Castro, La Habana, Cuba

Fax : +53 7 333085 (via le ministère des Affaires étrangères)

Formule d'appel : *Su Excelencia*, / Monsieur le Président de la République,

Ministre des Affaires étrangères :

Sr. Felipe Pérez Roque
Ministro de Relaciones Exteriores
Ministerio de Relaciones Exteriores
Calzada N° 360, Vedado
La Habana, Cuba

Télégrammes : Ministro de Relaciones Exteriores, La Habana, Cuba

Fax : +53 7 333085

Courriers électroniques : cubaminrex@minrex.gov.cu

Formule d'appel : *Señor Ministro*, / Monsieur le Ministre,

Procureur général :

Dr. Juan Escalona Reguera
Fiscal General de la República
Fiscalía General de la República
San Rafael 3, La Habana, Cuba

Télégrammes : Fiscal General, Habana, Cuba

Télex : 511456 FISGE

Fax : + 53 7 8669 485 / 53 7 33 3164

Formule d'appel : *Señor Fiscal General*, / Monsieur le Procureur général,

COPIES À :

Union nationale des juristes :

Sr Arnal Medina Cuenca
Presidente
Unión Nacional de Juristas de Cuba
Calle 21, No. 552, esq. D
Apartado 4161
La Habana 4, Cuba

Rédacteur en chef du quotidien Granma :

Sr Jacinto Granda de Laserna
Director, Diario *Granma*
Apdo 6260, La Habana, Cuba

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de Cuba dans votre pays.

PRIERE D'INTERVENIR IMMEDIATEMENT.

APRÈS LE 26 MAI 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*